



## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 21 juin 2018

Date d'affichage : 21 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 juin à 20 h, les membres de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, dûment convoqués se sont réunis à la salle du Haut Phare LE NEUBOURG sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul LEGENDRE**, Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Membres en exercice : 48

Présents : 37

Pouvoir(s) : 4

Toutes les communes étaient représentées sauf : **CESSEVILLE – DAUBEUF LA CAMPAGNE – EPREVILLE PRES LE NEUBOURG – LE TILLEUL LAMBERT -**

| COMMUNES                   | TITULAIRES   | SUPPLEANTS                          |
|----------------------------|--|-------------------------------------|
| BACQUEPUIS                 | <b>BIDAULT Dominique</b>   | <i>ACHER Axel</i>                   |
| BERENGEVILLE LA CAMPAGNE   | <i>LHERMEROULT Patrick - Excusé</i>  | <b>ROCREE Roselyne</b>              |
| BERNIENVILLE               | <b>DUCCLOS Christian</b>   | <i>CHECCA Marie-France</i>          |
| BROSVILLE                  | <i>ROMET Marc - Excusé</i>   | <b>MORTREUIL Gérard</b>             |
| CANAPPEVILLE               | <i>DUVAL Laurence - Excusée</i><br>Pouvoir à Martine SAINT LAURENT   | <i>DECLERCQ Christophe - Excusé</i> |
| CESSEVILLE                 | /  | /                                   |
| CRESTOT                    | <i>DUVAL Pierre - Excusé</i>   | <b>PATTEY Philippe</b>              |
| CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE     | <i>MARIE Michèle - Excusée</i>   | <b>BOURDET Vincent</b>              |
| CROSVILLE LA VIEILLE       | <b>CARPENTIER Pascal</b>   | <i>ROUSSEL Gilbert - Excusé</i>     |
| DAUBEUF LA CAMPAGNE        | /  | /                                   |
| ECAUVILLE                  | <b>MAILLARD Françoise</b>  | <i>FEUGERE Samuel - Excusé</i>      |
| ECQUETOT                   | <b>LONCKE Didier</b>   | <i>LAGNEL Michel - Excusé</i>       |
| EMANVILLE                  | <b>DULUT Thierry</b>   | <i>BELMONT Marc - Excusé</i>        |
| EPEGARD                    | <b>DEMARE Pascal</b>   | <i>PAYAN Jean-François</i>          |
| EPREVILLE PRES LE NEUBOURG | <i>PISANI Jean-Christophe - Excusé</i>   | <i>BRIOSNE Maurice - Excusé</i>     |
| FEUGUEROLLES               | <b>MACHETEL Michel</b>   | <i>CAPOEN Lucette</i>               |
| GRAVERON SEMERVILLE        | <b>CARRERE GODEBOUT Claire</b>   | <i>LAWANI Nicolas</i>               |
| HECTOMARE                  | <b>PLOYART François</b>  | <i>THOMAS Isabelle</i>              |
| HONDOUVILLE                | <b>ROULAND Jean-Claude</b><br><b>PARIS Jean-Charles</b>  |                                     |
| HOUETTEVILLE               | <b>SAINTE LAURENT Martine</b>  | <i>LEGRAND Catherine</i>            |
| IVILLE                     | <b>LEGENDRE Jean-Paul</b>  | <i>MAUGY Jean-Luc - Excusé</i>      |
| MARBEUF                    | <b>CARPENTIER Bertrand</b>   | <i>DE BRYE Robert - Excusé</i>      |
| LE NEUBOURG                | <b>BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - DAVOUT Francis - DURAND Francis - LE MERRER Anita - VAUQUELIN Isabelle.</b><br><i>CHEVALIER Marie-Noëlle - Excusée - Pouvoir Arnaud CHEUX</i><br><i>COUDRAY Isabelle - Excusée - Pouvoir Isabelle VAUQUELIN</i><br><i>ONFRAY Didier - Excusé - Pouvoir Francis BRONNAZ</i> |                                     |
| LA PYLE                    | <b>HEUGHEBAERT Jacques</b>   | <i>Gérard PILETTE - Excusé</i>      |
| QUITTEBEUF                 | <b>HENNART Benoît</b>  |                                     |
| ST AUBIN D'ECROSVILLE      | <b>DEPARIS Christiane</b>  | <i>DONVAL François - Excusé</i>     |
| STE COLOMBE LA COMMANDERIE | <b>HEBERT Alain</b><br><i>VOISIN Jean-Claude - Excusé</i>  |                                     |
| STE OPPORTUNE DU BOSCH     | <b>HENON Jérôme</b>  | <i>MORISSET Maryse - Excusée</i>    |
| LE TILLEUL LAMBERT         | /  | /                                   |
| TOURNEDOS BOIS HUBERT      | <b>WALLART Roger</b>   | <i>CAUCHOIS Isabelle - Excusée</i>  |
| LE TREMBLAY OMONVILLE      | <b>LEFEBVRE Jean-François</b>  | <i>GICQUEL Christian - Excusé</i>   |
| LE TRONCQ                  | <b>NORMAND Nicole</b>  | <i>BAUCHER Jean-Louis</i>           |
| VENON                      | <b>VAUQUELIN Bernard</b>   | <i>PICARD Philippe</i>              |
| VILLETES                   | <b>RAIMBOURG Guy</b>   | <i>ROBACHE Arlette</i>              |
| VILLEZ SUR LE NEUBOURG     | <b>PLESSIS Gérard</b>  | <i>BRIANT William</i>               |
| VITOT                      | <b>LELARGE Joël</b>  | <i>LEBOURG Yann - Excusé</i>        |

Formant la majorité des Membres en exercice

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE accueille les conseillers communautaires présents et ouvre la séance.  
Monsieur Franck PERRAUDIN – Directeur Général des Services – procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe la parole à Monsieur Arnaud CHEUX, qui excuse Madame Marie-Noëlle CHEVALIER – Maire du Neubourg - qui ne peut être présente à ce conseil.

Monsieur Arnaud CHEUX fait un point sur les chantiers importants en cours sur la ville du Neubourg : le nouveau collège en collaboration avec le Département de l'Eure, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et la ville du Neubourg, une bonne partie des voiries ont été réalisées, ouvrage important qui nous concerne tous. Un autre projet important : la Rue de Vitot, la Communauté finançant une partie des travaux de voirie, c'est une réalisation stratégique qui permet de s'inscrire dans un schéma de développement de voix bus qui permettra de desservir le collège.

D'autres dossiers : inscrit dans le Contrat de Territoire, le vieux château et son parc, la construction d'une 2<sup>ème</sup> salle de cinéma. La redynamisation du centre bourg est également un dossier majeur avec l'inauguration du parking de la rue Bioche (environ 60 places de parking).

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE remercie Monsieur Arnaud CHEUX pour son accueil, et pour le travail réalisé avec l'ensemble de l'équipe du Neubourg.

Il salue ensuite :

\* l'ensemble des conseillers communautaires présents,

\* les membres des services présents autour du Directeur Général des Services en soulignant l'important travail réalisé sur le sujet essentiel de ce conseil : l'intégration de 3 nouvelles communes.

\* la presse,

\* Monsieur Hugues BOURGAULT – Maire de Tourville la Campagne – qui compte tenu de l'ordre du jour souhaitait écouter les débats, mais qui a convenu de se retirer lors du vote. Monsieur Jean-Paul LEGENDRE note la qualité du travail réalisé par sa commune sur ce dossier.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE souligne que la ville du Neubourg a accueilli plusieurs réunions importantes ces derniers jours, l'Assemblée Générale de l'Union des Maires et des Elus de l'EURE (UMEE), la visite d'un ministre, un certain nombre de décideurs du département ont pu ainsi découvrir la salle du VIKING.

Concernant la contractualisation : premier COTECH le 10 juillet prochain examen purement technique intégré dans la procédure. Le COPIL lui aura lieu fin septembre 2018.

Relance concernant le RGPD - protection des données - tout le monde en est au même stade, l'UMEE et le Département de l'Eure organiseront une réunion générale de présentation des différentes problématiques à ce sujet, un inventaire des données sera nécessaire et pourrait être financé par le Département. Dans un second temps, il faudra réfléchir et éventuellement envisager une aide extérieure pour chacune des communes car il faut actualiser l'ensemble de ces données.

Il est également prévu de faire un bilan sur les différentes obligations, prélèvement à la source, contrôle qualité air dans les établissements, etc....

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE présente l'ordre du jour de la séance.

➤ Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de Sainte Opportune Bosc.

➤ Compte rendu du conseil communautaire du 4 juin 2018 : adopté à l'unanimité.

➤ Information sur les Décisions de Bureau et du Président.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite à la Délibération n° 1 qui concerne l'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg. Il présente l'ensemble des documents transmis : Note d'Impact accompagnée de l'annexe sur les compétences. Deux documents complémentaires sont distribués en séance : une carte du « nouveau » territoire avec les 3 nouvelles communes ainsi que le rapport de la Commission d'Elus qui a rencontré les élus des 3 communes concernées.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Arnaud CHEUX pour une présentation de la partie financière du dossier à l'aide de la Note d'Impact (à partir de la page 4/10) pour les différentes compétences. Monsieur Arnaud CHEUX remercie les services pour le travail fourni sur ce dossier.

#### **INTERVENTIONS :**

➤ **Monsieur Benoît HENNART : pour l'urbanisme le personnel pourra-t-il absorber l'arrivée des 3 nouvelles communes ?**

➤ **Monsieur Arnaud CHEUX : La Haye du Theil gère les dossiers (RNU) - pour Tourville la Campagne : l'instruction est faite par la commune et pour Saint Meslin du Bosc : environ 20 dossiers sont à absorber ce qui est tout à fait faisable.**

**Pour l'avenir, si d'autres communes nous rejoignaient cela serait bien évidemment réétudié.**

➤ **Monsieur Jean-Paul LEGENDRE rappelle que les communes sont parfaitement libres dans l'instruction des dossiers « droit du sol », la Communauté de Communes du Pays du Neubourg met à disposition des moyens, c'est de la responsabilité de chacun.**

- **Monsieur Francis DURAND** : concernant le THD : coût par habitant : 110 €..... c'est un coût théorique, cela doit normalement être une opération blanche pour l'utilisateur puisqu'il y a des prises en charge diverses.
- **Monsieur Benoît HENNART** : les 34 000 € seront utilisés en investissement ?
- **Monsieur Arnaud CHEUX** : chaque année, ces 34 000 € pourront être utilisés en investissement.
- **Monsieur Jean-Paul LEGENDRE** précise que les hypothèses indiquées sont les plus basses.
- **Madame Claire CARRERE-GODEBOUT** : les cinq crèches sont actuellement à flux tendu, des dossiers sont refusés, quid avec l'arrivée des 3 nouvelles communes au 01.01.2019.
- **Monsieur Jean-Paul LEGENDRE** précise qu'il travaille actuellement sur ce dossier, c'est une problématique complexe, plusieurs modes de garde existent, Crèches, RAM, MAM, il souligne par ailleurs que la CAF exige des taux de remplissage de 70 % ce qui n'est actuellement pas le cas de toutes les crèches de la CdC. Par ailleurs, il est important de noter que, du point de vue du nombre de places par habitant, notre territoire est presque aussi bien doté que la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) et bien mieux doté qu'Evreux Portes de Normandie (EPN). Cela permet de constater que notre CdC garde une longueur d'avance en matière de petite enfance.

Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Joël LELARGE pour une présentation du Compte rendu de visite de la Commission d'Elus qui a rencontré les élus des 3 communes : ST MESLIN DU BOSC – TOURVILLE LA CAMPAGNE et LA HAYE DU THEIL.

Composition de la Commission d'Elus : Christiane DEPARIS – Gérard PLESSIS – Arnaud CHEUX – Joël LELARGE.

Monsieur Joël LELARGE remercie les maires qui ont reçu les membres de la Commission d'Elus très rapidement.

Gérard PLESSIS intervient pour préciser que la Voirie est en bon état et qu'il faudra revoir notre mode de fonctionnement notamment pour le fauchage.

#### **INTERVENTIONS :**

- **Monsieur Benoît HENNART** s'étonne que l'on donne le nombre de maisons par communes et non le nombre d'habitants.
- **Madame Isabelle VAUQUELIN** précise que le nombre d'habitants est donné dans la Note d'Impact.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Hugues BOURGAULT – Maire de Tourville-la-Campagne – présent dans la salle.

Monsieur Hugues BOURGAULT remercie l'assemblée de l'accueillir et précise que pour l'assainissement il y a 216 maisons en assainissement collectif et 230 maisons en assainissement individuel. Il félicite les services pour les documents réalisés ainsi que les élus qu'il a rencontrés.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE demande à Monsieur Hugues BOURGAULT de bien vouloir quitter la séance puisqu'il va être procédé au vote de cette délibération.

Le conseil accepte de voter, comme habituellement, c'est-à-dire à mains levées et pour les 3 communes en même temps. Il est procédé au vote, la délibération n°1 est adoptée par 40 voix Pour - 1 Abstention.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Objet : Extension du périmètre de la Communauté de Communes – Demande adhésion de communes**

Trois communes, membres de la Communauté de Communes Roumois Seine, ont délibéré pour faire part de leur volonté de quitter cette dernière et d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- La Haye du Theil
- Saint Meslin du Bosc
- Tourville la Campagne

Cette demande est motivée par les points relatés dans la note d'impact sur l'intégration de ces trois communes (cf. pièces annexes).

Si une suite favorable est donnée à ces adhésions, les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg auront un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération pour émettre leur avis. Passé ce délai, et en l'absence de délibération contraire, cet avis sera réputé favorable.

Il est précisé que ce rapport, ainsi que la note d'impact annexée, ont été transmis, au préalable, à l'ensemble des conseillers communautaires, avec la convocation au présent Conseil Communautaire.

Compte tenu de la cohérence des demandes des Communes de La Haye du Theil, de Saint Meslin du Bosc et de Tourville la Campagne au regard du périmètre géographique et de l'impact pour la Communauté de Communes du Pays du Neubourg de leur éventuelle adhésion, il est proposé de donner une suite favorable à ces demandes.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment les articles L5214-26 et L5211-18,

Vu la délibération n°2018-06 en date du 10 avril 2018 du Conseil municipal de la Commune de La Haye du Theil, par laquelle la Commune demande son adhésion à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la délibération n°2018-008 en date du 11 avril 2018 du Conseil municipal de la Commune de Saint Meslin du Bosc, par laquelle la Commune demande son adhésion à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la délibération n°2018-26 en date du 3 mai 2018 du Conseil municipal de la Commune de Tourville la Campagne, par laquelle la Commune demande son adhésion à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu le rapport de présentation ci-dessus et ses annexes jointes à la convocation au Conseil Communautaire du 27 juin 2018,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le rapport de présentation et ses annexes,
- **Approuve** l'adhésion des Communes de La Haye du Theil, de Saint Meslin du Bosc et de Tourville la Campagne à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à chacune des communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de ces Communes, étant précisé que l'avis des communes membres n'ayant pas délibéré dans les délais sera réputé favorable,
- **Demande** à Monsieur le Préfet de saisir la CDCI, en formation restreinte, et de prononcer l'intégration des communes de La Haye du Theil, de Saint Meslin du Bosc et de Tourville la Campagne à la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération,
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

**Adopté par 40 voix Pour – 1 Abstention**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE fait à nouveau rentrer Monsieur le Maire de Tourville la Campagne suite à ce vote, et lui annonce le résultat indiqué ci-dessus.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Joël LELARGE pour la 2<sup>ème</sup> délibération à l'ordre du jour qui concerne la réforme de l'apprentissage.

Monsieur Joël LELARGE donne lecture du courrier reçu par Monsieur Hervé MORIN – Président de la Région Normandie – qui demande que les EPCI adoptent un vœu sur le projet de réforme de l'apprentissage.

Monsieur Joël LELARGE précise également qu'il a rencontré les 2 directeurs des CFA concernés par cette réforme sur notre territoire à savoir Le Neubourg et Canappeville.

Monsieur Joël LELARGE fait ensuite la lecture de l'intégralité du vœu qui sera soumis au vote du conseil.

Le conseil n'ayant pas de questions sur cette délibération, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE fait procéder au vote. Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur Joël LELARGE souhaite préciser qu'il se propose de présenter directement ce vœu au député de notre circonscription, en plus de l'envoi papier officiel.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Objet : Vœu du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg portant sur le projet de réforme de l'apprentissage**

Un bouleversement complet du financement de l'apprentissage en France est annoncé. Le projet de loi, présenté en Conseil des ministres le 27 avril et en cours de débat au Parlement depuis le 11 juin, prévoit notamment de transférer des Régions à l'Etat et aux branches professionnelles la gestion de cette compétence et la fixation de son coût au contrat.

L'efficacité de l'apprentissage, tel qu'il est actuellement piloté par les régions, est indiscutable et son taux d'accès à l'emploi est largement meilleur que celui des autres filières de formation. Toutefois, il est vrai que le nombre d'apprentis reste trop faible. C'est la raison pour laquelle l'apprentissage doit être encouragé et mieux soutenu. Plusieurs pistes avancées par le Gouvernement paraissent intéressantes, notamment une plus grande implication des entreprises. Néanmoins, les régions doivent-elles pour autant être écartées, au profit de l'Etat et des branches professionnelles, d'un dispositif qu'elles portent avec succès et dont elles ont contribué à faire la renommée ?!...

Cette recentralisation-privatisation de cette importante politique publique à destination des jeunes occulte le travail de proximité mené sur les territoires en lien avec le besoin des entreprises :

- En liant le financement de l'apprentissage au nombre de contrats d'apprentissage, les centres de formation des apprentis (CFA) les plus petits s'en trouveront fortement impactés. Un tel mode de financement privilégierait naturellement les zones urbaines dans lesquelles les employeurs potentiels sont plus nombreux et fragiliserait ainsi les zones rurales ;
- En faisant passer les moyens des régions de 1,6 milliards d'euros à 250 millions d'euros, celles-ci ne seront quasiment plus en mesure d'intervenir, notamment pour rééquilibrer les moyens nécessaires à certaines filières ou soutenir les centres les moins rentables mais qui répondent à de réels besoins des entreprises locales ;
- En prévoyant un prix unique d'accueil des apprentis quelle que soit la filière, comme cela semble prévu, on ignore la spécificité et les besoins de chaque filière dont les plus coûteuses seront désavantagées et nécessairement impactées dans la qualité de la formation dispensée ;

- En confiant la gestion et le financement de l'apprentissage aux branches professionnelles, on prend le risque d'accentuer encore davantage les inégalités entre filières, puisque seules les branches les plus structurées seront en capacité de piloter efficacement le dispositif ;
- En recentralisant l'apprentissage, on éloigne les régions du tissu économique local qu'elles connaissent pourtant bien et qu'elles aident à plus d'un titre.

Avec ce projet de réforme, c'est plus de 40 CFA (les moins rentables) qui sont menacés de disparition en Normandie, **dont les deux CFA du Pays du Neubourg, à savoir le CFA agricole du Neubourg et le CFA élevage de Canappeville.** Une telle perspective accentue encore la fracture territoriale en éloignant toujours davantage les habitants des zones rurales de l'accès à la formation et à l'emploi – accès déjà rendu extrêmement difficile par les problèmes de mobilité et l'insuffisance de prise en compte des zones rurales dans les projets de déploiement ferroviaire.

Ainsi, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ne peut se résoudre à la disparition sur son territoire de sections d'apprentissage qui préparent nos jeunes à des diplômes de qualité et à des emplois de proximité. Il demande aux parlementaires normands d'intervenir et d'amender le projet de loi, notamment en prévoyant que les Régions continueront à disposer des moyens nécessaires au soutien des CFA des territoires et en garantissant la pérennité des CFA des zones rurales.

Le présent vœu est transmis au Président de la République, au Premier Ministre, aux parlementaires de notre territoire et au Président de la Région Normandie.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Bertrand CARPENTIER, concernant le programme de réhabilitation d'assainissement non collectif – Tranche n°11.

Une délibération modificative est distribuée aux membres du conseil, le nombre de dossiers pris en charge a été augmenté par rapport à la délibération transmise avec l'ordre du jour, compte tenu des nombreux retours de conventions signées entre la date d'envoi du dossier et la séance du conseil ; le but étant d'aider un maximum d'habitants, sachant que cela ne coûtera pas plus cher à la Communauté de Communes.

Pas de questions de la part du conseil, la délibération n°3 est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

## **COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

### **Objet : Programme de réhabilitation assainissement non collectif – Tranche 11**

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg possède la compétence assainissement non collectif. A ce titre, elle assure le contrôle de bon fonctionnement des installations ainsi que la réhabilitation des installations sous maîtrise d'ouvrage publique.

Des tranches de travaux de réhabilitation d'environ une cinquantaine d'installations sont réalisées chaque année :

- \* 2015 : Tranche n°8 : 48 installations réhabilitées,
- \* 2016/2017 : Tranche n°9 : 51 installations réhabilitées,
- \* 2018 : Tranche n°10 : 55 installations réhabilitées.

Afin de conserver le taux d'aide octroyé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et avant établissement de son onzième programme financier qui verra le taux d'aide diminuer, il est nécessaire de présenter une demande de subvention auprès de ce financeur, avant le 1er septembre 2018, afin de confirmer et arrêter le nombre de conventions suivant le taux d'aide actuel.

Après un premier diagnostic, l'intervention du maître d'œuvre pour l'étude et le chiffrage des installations à réhabiliter, et le retour des conventions signées par les demandeurs, 33 installations sont programmées pour la tranche n° 11 pour un coût total de 356 543,68 euros TTC. Ce coût comprend les études de projet, les frais d'huissier, la direction des travaux ainsi que le coût des travaux.

La Communauté de Communes du Pays du Neubourg intervient en tant que Maître d'Ouvrage, sans participation financière à sa charge. Après déduction des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (60%) et du Conseil Départemental de l'Eure (10%), le reste à charge pour le demandeur est de +/- 30% du montant des travaux.

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions les plus élevées au titre de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif relatives à la tranche n°11.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions les plus élevées au titre de la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif relatives à la tranche n°11,

- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires aux demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure pour le programme de réhabilitation Assainissement Non Collectif – Tranche n°11 (Travaux réalisés en 2019),
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe SPANC 2018 et 2019.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Roger WALLART – Vice-Président en charge du TOURISME – SPORT – CULTURE pour faire un point rapide sur sa compétence.

Monsieur Roger WALLART rappelle à ses collègues la date du vernissage de l'exposition «Rouget de l'Isle et la Marseillaise » dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'Armistice, le 6 juillet prochain à 18 h 30 à l'Office de Tourisme.

De plus, un dîner-débat sera organisé au Château du Champ de Bataille en novembre 2018 (date communiquée ultérieurement), Monsieur GARCIA – propriétaire du château – possède une collection personnelle de toiles sur le thème de la guerre 14-18 qui seront exposées dans une des salles du château et qu'il commentera pour cette occasion.

Par ailleurs, Monsieur Roger WALLART invite ses collègues à prendre, avant de quitter la séance, des exemplaires de la nouvelle carte touristique ainsi que du nouveau guide touristique mis à leur disposition, documents réalisés par le service Communication et l'Animatrice touristique de l'Office de Tourisme.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Gérard PLESSIS qui souhaite donner une information sur le fauchage :

La 1<sup>ère</sup> coupe est terminée, la seconde va commencer avec une organisation de travail en 2 équipes : 1 équipe qui travaillera de 5 h 45 à 12 h 30 et la seconde de 13 h 30 à 20 h 15.

La Voie Verte a été faite après la 1<sup>ère</sup> coupe sur 3 jours.

La peinture sera faite d'ici 15 jours.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE reprend la parole pour préciser que le dossier concernant l'extension de périmètre de la Communauté de Communes sera transmis aux communes très rapidement (délibération adoptée lors de ce conseil + pièces annexes + modèle de délibération à prendre par chaque commune) et que, malgré la période de congés, il est impératif de réunir les conseils municipaux en urgence pour avoir la majorité qualifiée attendue au plus tôt. Il est également possible qu'avant le 31 août ou tout début septembre le conseil communautaire puisse à nouveau se réunir pour examiner de nouvelles entrées de communes.

Pour sa part, la Ville du Neubourg va délibérer dès le 2 juillet prochain.

**Fin de séance : 22 h 00.**